

**ZFE : Zone à Faibles Émissions**

---

**LA MÉTROPOLÉ  
DE LYON VOUS  
ACCOMPAGNE**

---

**MÉTROPOLÉ**

**GRAND LYON**

**FRANCE  
NATION  
VERTE** >

Agir - Mobiliser - Accélérer

# QU'EST-CE QU'UNE ZFE ?

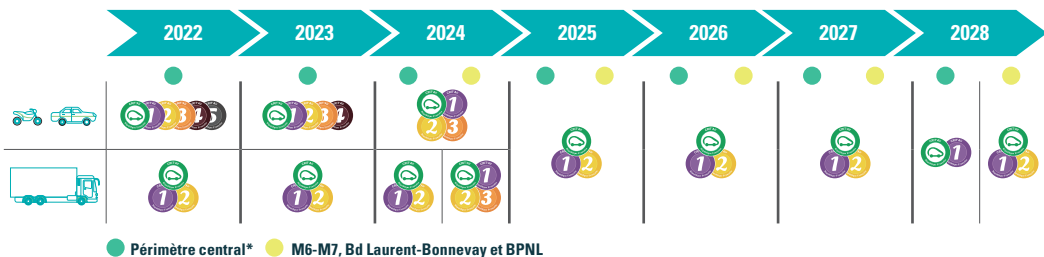
« Une Zone à Faibles Émissions (ZFE) est un périmètre où la circulation et le stationnement des véhicules motorisés sont restreints en fonction de leur niveau de pollution. »

Pour améliorer la qualité de l'air et respecter les seuils de qualité définis par l'Union Européenne, la loi oblige les agglomérations de plus de 150 000 habitants à créer une ZFE. La Métropole de Lyon applique la loi en fonction des valeurs à atteindre.

## CALENDRIER DE LA RÉGLEMENTATION\*

(\*SELON LE PROJET D'AMPLIFICATION PRÉSENTÉ EN CONSEIL DE MÉTROPOLE LE 26 JUIN 2023).

Vignettes Crit'Air acceptées au sein du périmètre ZFE :



\* Lyon, Caluire-et-Cuire, Villeurbanne, Bron, Vénissieux et les secteurs situés à l'intérieur du boulevard périphérique Laurent-Bonnevay

## QUELS SONT LES VÉHICULES CONCERNÉS ?

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, les voitures et deux roues motorisés Crit'Air 5 et non classés sont interdits au sein du périmètre de la ZFE.  
À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024, les véhicules Crit'Air 4 seront également interdits.



Sont concernés les voitures diesel immatriculées pour la première fois avant le 1<sup>er</sup> janvier 2006, les voitures essences immatriculées avant le 1<sup>er</sup> janvier 1997 et les motos et cyclos immatriculés avant le 1<sup>er</sup> juillet 2004.



## Le saviez-vous ?

La vignette Crit'Air est obligatoire pour circuler dans la ZFE. Commandez votre vignette sur le site : [www.certificat-air.gouv.fr](http://www.certificat-air.gouv.fr) / Son coût est de 3,72 € par véhicule (tarif en vigueur au 1<sup>er</sup> août 2023).

# LA MÉTROPOLE VOUS ACCOMPAGNE GRÂCE À DES AIDES DÈS SEPTEMBRE 2023

## ÊTES-VOUS ÉLIGIBLE AUX AIDES FINANCIÈRES DE LA MÉTROPOLE ?

Pour cela, vous devez réunir les conditions suivantes :



## MONTANT DES AIDES FINANCIÈRES POUR LES PARTICULIERS :

Ces aides sont valables à la fois pour :

- > L'achat, la location longue durée supérieure ou égale à 24 mois et la location avec option d'achat ;
- > Un véhicule neuf comme un véhicule d'occasion.

Aides proposées par la Métropole de Lyon contre mise au rebut d'un véhicule (léger ou deux/trois roues motorisés) Crit'Air 2, 3, 4 et 5 ou non classé ou pour le rétrofit d'un véhicule thermique Crit'Air 2, 3, 4 et 5 ou non classé	REVENU FISCAL DE RÉFÉRENCE PAR PART		
	≤ 6 358 €	> 6 358 € ≤ 14 089 €	> 14 089 € et ≤ 22 983 €
Voiture électrique	3 000 €	2 500 €	2 000 €
Voiture Crit'Air 1 neuve (hors hybride rechargeable)	3 000 €	2 500 €	2 000 €
Voiture Crit'Air 1 occasion (hors hybride rechargeable)	3 000 €	2 500 €	-
Rétrofit électrique	2 000 €	2 000 €	2 000 €
Deux-roues, tricycle ou quadricycle électrique (hors trottinettes)	1 000 €	1 000 €	1 000 €
Vélo à assistance électrique	1 000 €	750 €	500 €
Vélos « familiaux » (cargos/triporteurs/longtails...) à assistance électriques ou mécaniques	2 500 €	1 500 €	1 000 €

# LA MÉTROPOLE VOUS ACCOMPAGNE GRÂCE À DES AIDES DÈS SEPTEMBRE 2023

## CALENDRIER D'OUVERTURE ET DE FERMETURE DES AIDES POUR LES PARTICULIERS :

CRIT'AIR DU VÉHICULE	DATES D'OUVERTURE DES AIDES	DATE DE FERMETURE DES AIDES
Crit'Air 5 et non classé	1 <sup>er</sup> septembre 2022	31 décembre 2024
Crit'Air 4	Au plus tard le 1 <sup>er</sup> septembre 2023	31 décembre 2025
Crit'Air 3		31 décembre 2026
Crit'Air 2		31 décembre 2028

## Le saviez-vous ?

Pour répondre aux besoins occasionnels de circulation au sein de la ZFE, jusqu'à 52 jours par an, il existe une dérogation Petit Rouleur que vous pouvez solliciter sur la plateforme [Toodego](https://toodego.com/zfe) ([toodego.com/zfe](https://toodego.com/zfe)). Une vignette dérogatoire vous sera envoyée par voie postale. Elle doit être apposée de façon visible sur votre pare-brise afin de faciliter le contrôle des forces de l'ordre.



## EXEMPLES DE SITUATIONS :

**Virginie et Pierre (42 et 46 ans 2 enfants)**, renouvellent leur Peugeot 307 diesel Crit'Air 4 pour une familiale électrique neuve de type Opel Corsa-e (29 000 €). Ils résident à Lyon 4<sup>e</sup> dans le périmètre de la ZFE.

Revenu Fiscal de Référence/part entre 14 089 et ≤ 22 983 €  
Aide Métropole : 2 000 €  
Bonus écologique : 5 000 €  
Prime à la conversion : 2 500 €  
Surprime ZFE : 3 000 €  
> **Total d'aides cumulées possibles = 12 500 €**  
> **Reste à charge = 16 500 €**

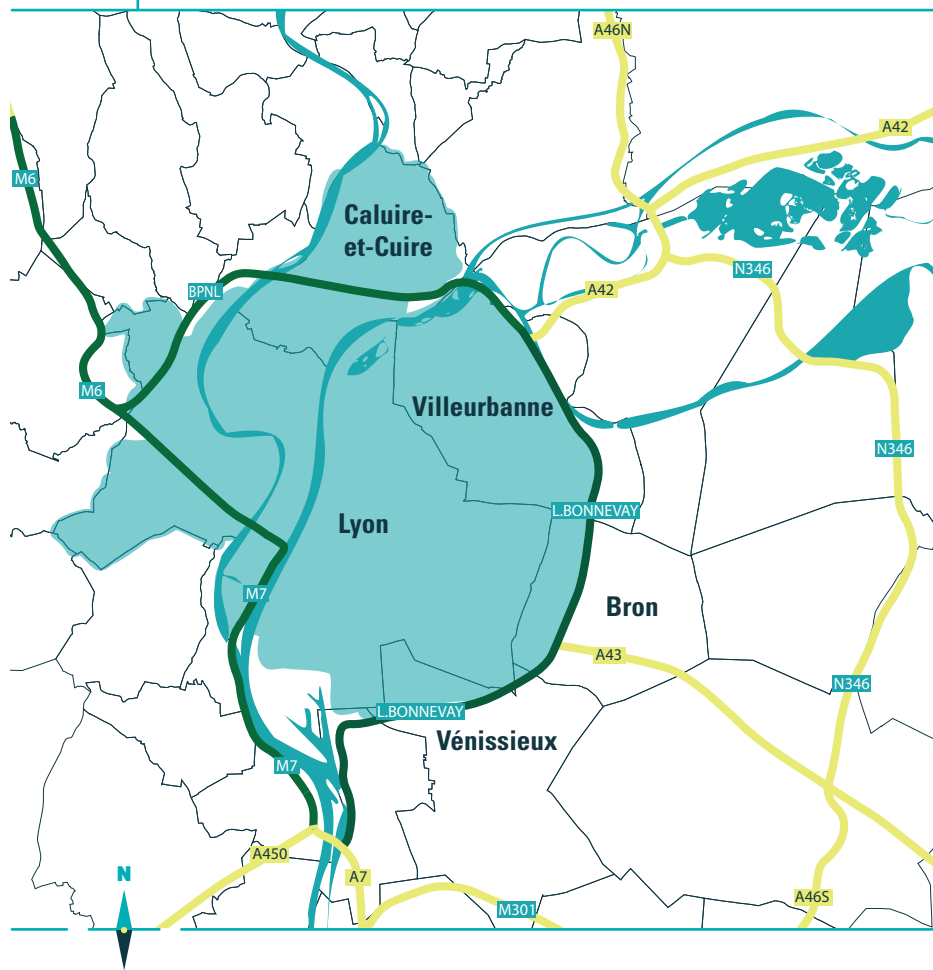
**Evan (52 ans)** renouvelle son Audi 80 Crit'Air 5 par un scooter électrique Brumaire neuf (4 100 €) d'une puissance du moteur de 3,6 kW. Il habite Saint-Fons et travaille à Villeurbanne dans le périmètre ZFE.

Revenu Fiscal de Référence/part < 14 089 €  
Aide Métropole : 1 000 €  
Bonus écologique : 900 €  
Prime à la conversion : 1 100 €  
Surprime ZFE : 2 000 €  
> **Total d'aides cumulées possibles = 3 900**  
> **Reste à charge = 200 €**

**Véra (30 ans, 1 enfant)** souhaite se séparer de la Citroën Saxo diesel Crit'Air 5 que sa grand-mère lui a cédée il y a plusieurs années, pour acheter un vélocargo neuf (3 800 €). Elle réside à Lyon (7<sup>e</sup> arrondissement) dans le périmètre de la ZFE.

Revenu Fiscal de Référence/part entre 14 089 et ≤ 22 983 €  
Aide Métropole : 1 000 €  
Bonus écologique : 0 €  
Prime à la conversion : 800 €  
Surprime ZFE : 2 000 €  
> **Total d'aides cumulées possibles = 3 800 €**  
> **Reste à charge = 0 €**

# Évolution du périmètre de la réglementation ZFE dans le cadre de l'amplification\*



 Périmètre de la ZFE       Infrastructures autorisées à tous les véhicules

 Voies rapides intégrées au périmètre ZFE au 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour les véhicules des particuliers et des professionnels (interdiction des véhicules Crit'Air 5, 4 et non classés, ce qui laisse les véhicules Crit'Air 3 autorisés jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2025)\*.

\*Selon le projet présenté en Conseil de Métropole le 26 juin 2023, qui doit encore être décliné en arrêtés de circulation.

# LA MÉTROPOLE DE LYON VOUS ACCOMPAGNE AVEC L'AGENCE DES MOBILITÉS

**BESOIN DE CONSEILS POUR VOS DÉPLACEMENTS ?  
PRENEZ RENDEZ-VOUS !**

**C'est un temps privilégié pour :**

Comprendre le dispositif de la ZFE et connaître votre éligibilité  
aux aides et dérogations

Établir un diagnostic de vos pratiques de mobilité  
et définir les solutions adaptées à vos besoins

Ce rendez-vous peut se dérouler dans les locaux de l'Agence  
des Mobilités ou à distance en visioconférence.

Agence des  
**Mobilités**

## COMMENT PRENDRE RENDEZ-VOUS



OU



Connectez-vous sur le site  
[toodego.com](https://toodego.com)



À l'Agence des Mobilités,

120, rue Masséna 69006 Lyon  
Du lundi au vendredi  
9h – 12h30 et 13h30 – 17h45.  
Fermeture au public le mardi matin.



d'infos



Site internet de la ZFE :  
[zfe.grandlyon.com](https://zfe.grandlyon.com)



Centre de contact  
04 78 63 40 00

Service ouvert du lundi au vendredi  
de 9h à 12h et de 13h30 à 16h.  
Avec des permanences  
de conseillers mobilité le mardi  
après-midi de 13h30 à 16h.



Posez votre question  
sur [toodego.com/zfe](https://toodego.com/zfe)